

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL
A HOSTENS (33) et en visioconférence

Séance du 21 février 2023
Délibération n°2023-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
 Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
 Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
 Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.
 L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 21 février 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à HOSTENS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
 Date de la convocation : 15 février 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de M. MONNIER Philippe et de M. BOUFFIN Yann, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BACHE Alain et de M. COUTIERE Dominique, **M. FORET Thierry**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de M. DELUGA François, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de M. DUNOGUES Yves, **M. DUFAY Michel**

Étaient Présents en visioconférence : **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. SAINTORENS Denis**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme MESPLES Olga**, **M. VAYSSE Ludovic**, **M. LAGRAVE Renaud**, **Mme LE YONDRE Nathalie** portant pouvoir de Mme LARRUE Marie, **Mme WEBER Sophie**, **Mme BEAUMONT Patricia** portant pouvoir de Mme MALIORGUE Magali, **Mme BREQUE Claudie**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. PAIN Cédric**, **Mme ARDOUIN Aimée**, **M. Denis LANUSSE** portant pouvoir de M. CARRERE Paul

Absents excusés (pouvoirs) : M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme LE YONDRE Nathalie, Mme VALIORGUE Magali ayant donné pouvoir à Mme BEAUMONT Patricia, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. Denis LANUSSE, M. DUNOGUES Yves ayant donné pouvoir M. ICHARD Vincent, M. MONNIER Philippe ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. BOUFFIN Yann ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.

Absents : M. TAUZIN Amaud, M. LASSALE Jean-Claude, Mme TOSTAIN Emmanuelle, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BAUDE Vital (excusé), Mme TAPIN Maylis (excusée), M. DURRIEU Michel, M. PAPADATO Patrick (excusé)

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	22	Représentant nombre de voix	78
Nombre de pouvoirs	11	Nombre de voix pour	
Total présents et pouvoirs	33	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

ECOMUSEE

TARIFS 2023

Tarifs Billetterie Ecomusée de Marquèze Individuels Régie 818096

Une actualisation des tarifs Billetterie de l'Ecomusée de Marquèze concernant les billets individuels est proposée.

Il est également proposé un nouveau tarif appliqué en cas d'ouverture partielle du site en cas d'événements exceptionnels, tel que la canicule l'an passé.

Ces tarifs rentreront en vigueur dès l'ouverture de l'Ecomusée.

PROJET TARIFS INDIVIDUELS Annule et remplace la délibération N°2022-19 du 10 février 2022		
PLEIN TARIF (€)		
	Tarifs 2023	Tarifs 2022
ADULTE	14,00 €	14,00 €
JEUNE DE 4 A 17 ANS	9,50 €	9,50 €
FAMILLE (2AD/ 2ENF)	39,00€ (ou 9,75€ x 4)	39,00€ (ou 9,75€ x 4)
FAMILLE (2AD/ 3ENF)	47,00€ (ou 9,40€ x 5)	47,00€ (ou 9,40€ x 5)
ENFANT SUPPLEMENTAIRE à partir du 4ième enfant	4,00€ / enfant	4,00€ / enfant
PETIT FERMIER	13,00€/enfant	13,00€/enfant
ANNIVERSAIRE ENFANT	13,00€/enfant	13,00€/enfant
TARIFS REDUITS (€) :		
Les réductions s'appliquent sur <u>présentation d'un justificatif et sont nominatives</u> , à titre individuel uniquement, (tarif famille non concerné) Conditions : sénior 68 ans et plus ; personne en situation de handicap et 1 accompagnant ; Pass Culture jeune ; carte ministère de la culture ; carte lcom ; Pass Education ; chômeur ; étudiant ; ancien combattant ; grand mutilé de		

guerre ; bénéficiaire des minimas sociaux et titulaire du minimum vieillesse

	Tarifs 2023	Tarifs 2022
ADULTE	11,00 €	11,00 €
JEUNE DE 4 A 17 ANS	8,00 €	8,00 €
Les réductions s'appliquent sur présentation d'un justificatif et sont nominatives, pour les CE convention de l'année en cours et elles ne s'appliquent qu'aux détenteurs de la carte CE de l'année en cours le « bénéficiaire » son conjoint et ses ayants droits mineurs Conditions : carte famille nombreuse ; sur présentation d'un coupon carte réduction ; CE conventionné ; carte CNAS ; guide du Routard ; tarif dernier train		
ADULTE	11,00 €	11,00 €
JEUNE DE 4 A 17 ANS	8,00 €	8,00 €
FAMILLE (2AD/ 2ENF)	35,00€ (ou 8,75€ x 4)	35,00€ (ou 8,75€ x 4).
FAMILLE (2AD/ 3ENF)	42,00€ (ou 8,40€ x 5)	42,00€ (ou 8,40€ x 5)
ENFANT SUPPLEMENTAIRE à partir du 4ième enfant	4,00€ / enfant	4,00€ / enfant
COMMERCIAL individuel (billetterie) (€) soumis à convention, en pré-achat		
	Tarifs 2023	Tarifs 2022
ADULTE	8,80 €	8,80 €
JEUNE DE 4 A 17 ANS	6,40 €	6,40 €
FAMILLE (2AD/ 2ENF)	28,00€ (ou 7€ x 4)	28,00€ (ou 7€ x 4)

FAMILLE (2AD/ 3ENF)	33,60€ (ou 6,20€ x 5)	33,60€ (ou 6,72€ x 5)
ENFANT SUPPLEMENTAIRE à partir du 4ième enfant	4,00€ / enfant	4,00€ / enfant
TARIF SPECIAL OUVERTURE PARTIELLE (fermeture partielle du site, événement exceptionnel) ?		
ADULTE	10,00€	
ENFANT (4 à 17 ans)	7,00€	
FAMILLE (2AD/ 2ENF)	30,00€ (ou 7€50 x 4)	
FAMILLE (2AD/ 3ENF)	34,00€ (ou 6,80€ x 5)	
PASS ANNUEL (1) (€) ABONNEMENT (3)		
ADULTE	25,00 €	25,00 €
ADULTE N+1	19,00 €	19,00 €
JEUNE DE 4 A 17 ANS	16,00 €	16,00 €
JEUNE DE 4 A 17 ANS N+1	12,00 €	12,00 €
FAMILLE (2AD/ 2ENF)	68,00€ (ou 16,25€ x 4)	68,00€ (ou 16,25€ x 4)
FAMILLE (2AD/ 2ENF) N+1	52,00€ (ou 12,25€ x 4)	52,00€ (ou 12,25€ x 4)
FAMILLE (2AD/ 3ENF)	75,00€ (ou 15,00€ x 5)	75,00€ (ou 15,00€ x 5)
FAMILLE (2AD/ 3ENF) N+1	55,00€ (ou 11,00€ x 5)	55,00€ (ou 11,00€ x 5)
ENFANT SUPPLEMENTAIRE à	4,00€ / enfant	4,00€ / enfant

partir du 4ième enfant		
HABITANT DE SABRES ET LEURS ENFANTS MINEURS	PASS GRATUIT	PASS GRATUIT
PAVILLON UNIQUEMENT (€)		
ADULTE	6,00 €	6,00 €
JEUNE DE 4 A 17 ANS	5,00 €	5,00 €
ADULTE TARIF REDUIT	4,00 €	4,00 €
JEUNE DE 4 A 17 ANS TARIF REDUIT	3,00 €	3,00 €
PASS DOBLE (4)		
BILLET RETOUR A MARQUEZE dans un délai de 7 jours	4,00€/personne	4,00€/personne
PASS TIME / PASS GOURMAND		
ADULTE	7,00 €	7,00 €
ENFANT de 4 à 17 ans	4,75 €	4,75 €
GRATUITE : sur présentation d'un justificatif		
	Tarifs 2023	Tarifs 2022
ENFANT DE MOINS DE 4 ANS	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
JOURNEE DU PATRIMOINE	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
NUIT DES MUSEES	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
NUIT DES ETOILES	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
CHAUFFEUR AUTOCARISTE	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A HOSTENS (33) et en visioconférence

ACCOMPAGNATEUR SCOLAIRE AU DELA DE 1 ACCOMPAGNATEUR POUR 10 ENFANTS PRIMAIRE ET +	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
ACCOMPAGNANT SCOLAIRE AU DELA DE 1 ACCOMPAGNATEUR POUR 5 ENFANTS MATERNELLE	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
ACCOMPAGNATEUR DE VIE SCOLAIRE AVS	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
1 ENTRÉE GRATUITE PAR TRANCHE DE 20 ADULTES EN GROUPE PAYANTES	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
ACCOMPAGNATEUR /GUIDE INTERPRETE PROFESSIONNEL	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
JOURNALISTE	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
LOTO DES ECOLES ET ASSOCIATIONS	4 ENTREES	4 ENTREES
LOTO DE NOS PARTENAIRES (CAMPINGS CENTRES DE VACANCES ETC) PAR AN	16 ENTREES	16 ENTREES
GAGNANT JEU CONCOURS	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
PERSONNEL DES MUSEES	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
MINISTERE DE LA CULTURE	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
PERSONNEL DES OFFICES DE TOURISME ET CDT	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
CARTE ICOM	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
CARTE DONATEUR CARTE PERMANENTE	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE
OFFICIEL EN VISITE	1 ENTRÉE	1 ENTRÉE

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL **Séance du 21 février 2023**
A HOSTENS (33) et en visioconférence **Délibération n°2023-10**

<i>COMITE SYNDICAL PAR AN DURANT LE MANDAT</i>	<i>4 ENTREES</i>	<i>4 ENTREES</i>
<i>BENEVOLES ET STAGIAIRES PAR AN</i>	<i>4 ENTREES</i>	<i>4 ENTREES</i>
<i>EXPOSANT AUX JOURNEES A THEME</i>	<i>1 ENTRÉE</i>	<i>1 ENTRÉE</i>
<i>AGENT DU PNRLG ET LEUR FAMILLE conjoint et enfants</i>	<i>ENTRÉE LIBRE</i>	<i>ENTRÉE LIBRE</i>
<i>HABITANT DE SABRES ET LES ENFANTS MINEURS</i>	<i>ENTRÉE LIBRE</i>	<i>ENTRÉE LIBRE</i>
(1) : les familles sabraises (habitants et leurs enfants mineurs) bénéficient de la gratuité des Pass annuels, sous réserve de produire un justificatif de domicile (FACTURE) de moins de 3 mois		
(2) : tarifs abonnement non valable sur les spectacles ou autres manifestations exceptionnelles ; carte de donateur et d'invité permanent, gratuite et nominative		
(3) Abonnement N+1 pour les abonnés déjà en possession d'un abonnement sur une autre saison		
(4) tarif unique sans distinction		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

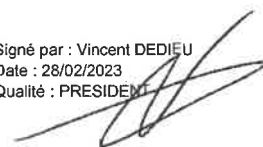
- **DE VALIDER** les tarifs individuels pour la saison 2023
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le **21/2/2023**

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 28/02/2023
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le **1/3/2023**

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230221-2023-10-DE
Date de réception préfecture : 01/03/2023

